Il a été causé, jusqu'à concurrence de 110.205 fr. 61, par la diminution de la consommation de l'alcool.

» La moins-value sur les droits de voirie tient à ce qu'un grand nombre de locaux étant vacants au début de 1902, il s'en est suivi un ralentissement très marqué dans la construction. De ce fait, déficit pour les droits d'octroi concernant les matériaux et pour les droits de voirie.

» Le rendement moindre de l'exploitation du cimetière ne peut s'expliquer que par des ventes moins importantes de concessions.

» Quant au déficit du service des eaux, il est compensé par une économie équivalente réalisée sur les dépenses d'exploitation du même service.

» Les dépenses estimées à 7.997.829 30 n'ont été que de 7.618.403 54, ce qui a permis l'annulation d'un total de 379.425 76 resté sans emploi.

» Dans cette somme est comprise celle de 110.706 07 formant le reliquat du crédit de 140,000 francs qui figure, au budget de 1902, comme somme à valoir sur la quote-part de la Ville dans les frais d'agrandissement de l'usine de Grimonpont. C'est sur ce crédit qu'ont été prélevées les quelques sommes ci-après, sommes nécessaires pour faire face à divers excédents de dépenses dont justification a été faite, savoir :

» Article 26 : Condition publique, 2.156 fr. 60; art. 37 : Eclairage électrique de l'Hôtel de Ville, 1.415 30; art. 39 : Entretien des propriétés communales, 4.807 36; art. 42 : Assurance contre l'incendie, 4.400 15; art. 50 : enlèvement des immondices, 1.002 33; art. 70 : Propagation de la vaccine, 13.500 fr.; art. 24 sup. : Construction de crèches et d'écoles (Terrain du groupe scolaire de la rue Linné) : 2.012 17. — Total : 29.293 93.

» Les 110.706 07 annulés à l'article 272 n'ont d'ailleurs pas été distraits complètement de leur affectation première, puisqu'on en trouve une partie (32.665 fr.) à l'article 274 suivant et une autre partie (39.923 96) à l'article 42 du budget supplémentaire.

» En résumé, le Compte administratif de l'exercice 1902 se balance de la manière suivante :

Recettes	6.525.319 23
Dépenses	5.389.135 77
Excédent des recettes sur les dépenses	1.136.183 46
Reliquat de l'exercice 1901	252.555 94
A reporter au budget supplémentaire de 1903	1.388.739 40

» Ces chiffres amènent à constater qu'en tenant compte des restes à recouvrer, d'une part, et des restes à payer, d'autre part, le compte de 1902 se règle par un excédent de recettes de 90.821 fr. 21, lequel se trouvera ramené, comme vous le verrez plus loin, à 48.712 francs 85 cent., par suite de l'inscription de recettes et de dépenses nouvelles au budget supplémentaire de 1903.

» Cette situation très encourageante, quoique fort précaire encore, n'a pu être obtenue qu'au prix de grandes difficultés et des économies les plus rigoureuses.

» Nous y trouvons la preuve que l'ordre et la bonne volonté triomphent de tous les obstacles. (Marques d'approbations.)

Déclaration de la minorité

M. L. Bailleul, au nom de la minorité, donne lecture d'une déclaration. D'après ce document, le rapport fait connaître de « décevantes réalités ». Les chiffres donnent un démenti aux paroles optimistes prononcées, en 1902, par MM. Chatteleyn et Achille Rousseau, dans les mêmes circonstances. Depuis que M. E. Motte est maire, Roubaix n'a pas grandi...

M. Bailleul affirme que presque tous les services publics : voirie, eaux, octroi, conditionnement, ont vu leurs chiffres diminuer en 1902. Il dit que, malgré les promesses, on n'a pas dépensé plus pour l'assistance publique; que les dépenses affectées aux réservistes ont été moindres que l'année précédente; que les instituteurs n'ont pas touché de supplément; enfin que pour les cantines scolaires, les sommes sont également moins importantes que précédemment.

Et cependant, ajoute en concluant le porte-parole de la minorité, l'Administration n'a pas accompli de grands travaux.

Réponse de M. l'adjoint Sayet

M. Sayet, adjoint délégué aux finances, répond à M. L. Bailleul.

Il ne s'attendait pas, dit-il, à ce que M. Bailleul ne présentât point de critiques, mais il ne croyait pas qu'il se fut montré aussi sévère pour la gestion collectiviste. Si M. Bailleul trouve mauvais un compte qui se balance par un excédent de recettes de 49,000 francs, on peut se demander ce qu'il doit penser du compte de 1901, qui offrait, lui, un déficit de plus d'un demi-million.

M. Edouard Roussel. — Oui, l'Administration collectiviste a été en déficit en 1899, en 1900 et en 1901 et il a fallu mettre des centimes additionnels pour les combler.

M. G. Sayet. — Nous avons fait des économies comme c'était notre devoir d'en faire. Si nous avions suivi les errements de nos prédécesseurs, ce n'est pas dix, mais bien trente centimes qu'il aurait fallu mettre. D'ailleurs, nous n'avons touché à aucun des services essentiels.

Ainsi, pour l'enseignement public, nous avons dépensé plus que les collectivistes. L'Administration de M. H. Carrette a mangé jusqu'au dernier sou la Caisse des écoles, en 1901, pour soutenir les cantines scolaires, et la part de la Ville dans les dépenses n'a été que de 92,000 francs, c'est-à-dire infiniment moins que la somme dépensée par nous en 1902.

Pour les incurables, les crèches, les hospices et le Bureau de Bienfaisance, les crédits affectés en 1902 sont supérieurs, tous, aux précédents. En 1901, le Bureau de Bienfaisance a été obligé d'arracher à l'Administration collectiviste les crédits nécessaires à son fonctionnement. Nous, nous donnons au Bureau tout ce qu'il nous demande.

Pour les réservistes, la somme dépensée est inférieure de 1,600 francs au crédit de 1901, mais M. Bailleul doit savoir que l'année dernière on n'a appelé qu'une demi-classe de réservistes. Mais le taux des secours est plus élevé maintenant qu'il ne l'était auparavant. Il n'est plus tenu compte que pour un tiers des secours accordés par les patrons.

VIOLENT INCIDENT

Scènes scandaleuses

M. Wattremez. — Je connais deux ouvriers de l'usine Motte, à qui on a retenu toute l'indemnité.

M. Leblanc, *adjoint*. — C'est faux !

Plusieurs voix : Menteur! Menteur! Des noms!

M. Chatteleyn, *adjoint*. — Venez à la Mairie, Monsieur Wattremez, on vous fera voir les mandats.

M. Wattremez. — Je ne veux pas faire connaître les noms des deux ouvriers; ils seraient renvoyés... (Exclamations.)

M. Chatteleyn. — Vous n'avez pas besoin de venir avec les ouvriers, venez seul et on vous montrera votre erreur.

M. Wattremez, très énervé et se trouvant mal embarqué, se démène et gesticule en criant : — Non, vous feriez des victimes ! Je sais ce que je dis.

Plusieurs conseillers. — Menteur ! Farceur !

M. Wattremez s'en prend à M. Edouard Dubois et lui envoie une bordée d'injures. Son camarade Carpentier vient à la rescousse et use à l'adresse de M. Dubois des termes les plus choisis du vocabulaire poissard. A la fin il le traite de mouchard.

M. Dubois se lève et d'un bond se trouve en face du conseiller collectiviste qui, debout également continue à l'invectiver. M. Dubois le menace du poing en lui renvoyant toutes les injures. Il est impossible tant le tumulte est assourdissant, de comprendre le sens des paroles prononcées. On peut croire que les deux conseillers vont en venir aux mains. Tous leurs amis crient en même temps et le tumulte est indescriptible.

M. Edouard Roussel fait son possible pour rétablir le calme; il a beaucoup de mal à y parvenir. A un certain moment, se levant, il déclare qu'il va être obligé de lever la séance. Enfin, peu à peu, le bruit cesse et on peut croire que l'incident est clos, quand une altercation très vive s'élève de nouveau entre M. J. Noyelle et M. Wattremez.

M. Noyelle, *s'adressant à la minorité*. — Vous parlez au nom des ouvriers et vous n'êtes pas des travailleurs...

M. Wattremez. — Voilà l'ancien rédacteur du *Roubaisien*.

M. Noyelle. — *Oui, et j'en suis fier. Dans tous les cas, chaque fois que le Roubaisien a traité un de vos amis politiques de voleur, si nous lui offrions de faire la preuve, il se gardait bien de bouger...*

M. Roussel. — Je vous en prie, Messieurs, pas de discussions de ce genre, ni d'attaques personnelles.

Cette fois l'incident est définitivement clos et M. Sayet peut continuer.

M. Sayet. — Nos prédécesseurs donnaient 140 francs par an aux Sociétés de secours mutuels, nous donnons 1.075 francs. Quant à la santé publique, les dépenses extraordinaires occasionnées par la vaccination prouvent que l'Administration n'hésite pas à faire les sacrifices d'argent nécessaires. Ces simples explications réduisent à néant les observations de M. Bailleul.

Intervention de M. Chatteleyn

A son tour, M. Chatteleyn, mis en cause par M. Bailleul, tient à répondre à la déclaration de la minorité. *Il avoue avoir commis une erreur en se montrant trop optimiste en 1902.* Il ne pensait pas alors que les collectivistes avaient fait tant de mal à Roubaix et que leurs calculs financiers étaient si inexacts. *Il s'étonne cependant de ce que M. Bailleul* ne se contente pas de l'excédent de recettes du dernier exercice. Il montre que depuis 1889, les budgets collectivistes étaient en déficit. Quand on a derrière soi un bilan aussi peu honorable, il faut vraiment de l'outrecuidance pour oser critiquer l'œuvre de la municipalité actuelle.

M. Chatteleyn examine ensuite rapidement comment l'Administration républicaine a assuré le fonctionnement des services municipaux en 1902.

« Je ne veux pas parler du nouvel hôpital qui, à lui seul, cependant, répond à tout.

» Pour le Bureau de Bienfaisance, jamais les collectivistes, à aucune époque, n'ont inscrit au budget une somme de 300.000 francs. Les besoins du moment les ont bien forcés à voter des suppléments, comme en 1901, où ils ont payé la rançon du chômage.

» Quant aux Hospices, leur situation, grâce aux biens possédés, devient meilleure d'année en année et la contribution de la Ville diminue forcément. Pour les réservistes, l'Administration s'est montrée plus généreuse que l'ancienne. M. Bailleul a commis une erreur en déclarant qu'on ne bâtissait plus à Roubaix. On peut lui prouver par les autorisations accordées que de nouvelles constructions s'élèvent et vont s'élever un peu partout. »

En terminant, M. Chatteleyn dit qu'un sang nouveau a été infusé à Roubaix depuis un an, un changement notable s'est accompli dans la situation générale.

M. Lebouq tient à déclarer que les indemnités aux instituteurs sont établies selon un barème qu'on ne peut changer sans un nouveau vote. Quand le budget le permettra, l'Administration, ainsi qu'elle l'a déjà déclaré se fera un devoir d'augmenter les indemnités.

M. Bailleul critique encore la gestion de l'Administration et se plaint qu'on ait mis des centimes additionnels.

M. Noyelle. — C'était pour continuer votre train de maison.

M. Edouard Roussel. — Votre gestion à vous, collectivistes, s'est *traduite par le déficit.*

Les conclusions du rapport de M. Edouard Motte *sont ensuite mises aux voix et adoptées* à l'unanimité des membres de la majorité. Les collectivistes s'abstiennent.

Compte de gestion

» Ce document présentant des résultats en tous points conformes à ceux du Compte administratif, n'a fait l'objet d'aucune observation de la part de la Commission. » Approuvé.

M. Eugène Motte rentre en séance. M. Edouard Roussel prononce alors l'allocution suivante :

« Je suis heureux de vous dire que les différents comptes de votre Administration : Compte administratif et compte de gestion de 1902, présentés au Conseil municipal au nom de la Commission des finances par M. Edouard Motte, son rapporteur, sont approuvés par la majorité du Conseil municipal.

» *Au nom de cette majorité, je joins nos félicitations* à celles que M. Edouard Motte, dans son rapport, a déjà adressées à l'Administration tout entière.

» Sans vouloir revenir sur le passé, nous ne pouvons pas ne pas constater que pour la première fois depuis 1899, notre budget s'établit par un excédent de recettes sur les dépenses, alors que depuis cette époque jusqu'en 1902, les balances successives s'étaient traduites par un déficit considérable renouvelé chaque année, et qui fatalement devait conduire les finances de notre Ville à l'épuisement.

» L'ère des difficultés parait close aujourd'hui, et cela malgré les difficultés de l'année qui vient de s'écouler, malgré les diminutions dans les recettes de l'octroi, et sans que les parts si légitimement réservées aux assistances publiques, aux établissements charitables et aux œuvres sociales en aient été diminuées.

» En 1898, le reliquat était de 1,335.000 francs.

En 1899, excédent des dépenses sur les recettes	370.000
En 1900, excéd. des dépenses sur les rec.	760.000
Soit	Fr. 1.130.000

» Il restait pour 1901 un reliquat de 200.000 fr. Or, en 1901, la situation s'établit par un déficit réel de 500,000 francs qu'il a fallu combler par un emprunt.

» C'est donc encore, pour 1901, un excédent de dépenses sur les recettes de plus de 700,000 francs, soit 1.800.000 francs en trois ans.

» Ces résultats sont dus à la sagesse, à la prévoyance de votre Administration, aux efforts combinés de votre adjoint aux finances, et des autres adjoints, qui, dans leur gestion, ont apporté l'énergie, l'ordre et l'économie qui, seuls, pouvaient rétablir l'équilibre de nos finances municipales.

» Ce premier résultat est de bon augure, il nous fait espérer que les années grasses succèderont aux années maigres, qu'elles vous permettront d'achever, sans charges nouvelles pour la Ville, les œuvres déjà entreprises, et d'apporter, sur des bases raisonnées et durables, plus de soulagement aux malheureux, plus de bien-être à notre population ouvrière.

M. Eugène Motte remercie M. E. Roussel des paroles qu'il vient de prononcer. Il dit que l'Administration a suivi la politique des résultats. Le budget de la ville avait été saigné aux quatre veines, nous avons été assez heureux pour le remettre sur pied. Cela, nous le devons à la sagesse du Conseil municipal qui n'a pas voulu faire de la grande générosité avec l'argent des contribuables. Dans la tâche municipale, Messieurs les adjoints m'ont été d'un grand secours.

Nous poursuivrons avec énergie la reconstitution de notre patrimoine communal et nous espérons bien enlever dans un délai assez bref, quelques centimes additionnels. (Applaudissements).

M. Eugène Motte, reprend sa place à la table de l'Administration.

Budget supplémentaire de l'exercice 1903.

M. Edouard Motte donne lecture du rapport suivant :

» Ce Budget présente en recettes :

1° Le reliquat de l'exercice précédent, ci.	1.388.739 40
2° Les restes à recouvrer de 1902, ci....	1.183.905 33
3° Les recettes nouvelles, ci	194.333 96
Total de ces recettes	2.766.978 69

» Les dépenses inscrites se résument en :

1° Restes à payer	2.229.267 77
2° Dépenses nouvelles	488.998 07
Ensemble	2.718.265 84

» Les dépenses nouvelles sont composées :

» 1° Des crédits votés par le Conseil municipal depuis le 1er janvier dernier; 2° Du complément des fonds recueillis par la souscription publique en faveur du nouvel hôpital; 3° Enfin, du produit des centimes additionnels imposés par l'Administration supérieure pour assurer le service de l'emprunt de 500,000 francs, destiné à combler le déficit de l'exercice 1901.

» En conséquence, le Budget supplémentaire se balance comme suit :

Recettes .... fr.	2.766.978 69
Dépenses	2.718.265 84
Excédent de recettes ..	48.712 85

» Au nom de votre 3e Commission, je vous propose de revêtir de votre approbation ces différents documents.

Comptabilité communale

Après le Conseil municipal de Nantes, le Conseil estime qu'une plus grande latitude doit être laissée aux municipalités pour l'exécution des travaux.

Gardes-Champêtres

Les gardes champêtres de Roubaix participant à la Caisse municipale, le Conseil estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition du Conseil général concernant la création d'une Caisse de retraites pour les gardes champêtres.

Personnel municipal

Le Conseil vote une somme annuelle de 25 francs pour la distribution de médailles d'honneur aux employés et ouvriers municipaux y compris les employés d'octroi.

Bâtiments communaux

Pour que l'établissement des bains de la rue de *Rome ne soit pas fermé* trop longtemps, le Conseil autorise l'Administration à acheter immédiatement une nouvelle chaudière et à faire faire les réparations nécessaires.

Voirie municipale

— Satisfaction est accordée à une demande de prise de jour et d'accès sur l'avenue Le Nôtre.

— Le Conseil prend en considération une demande de la Compagnie du Nord concernant l'ajournement de la construction de passages inférieurs aux quais de Boulogne, de Calais et de Gravelines.

M. Auguste Pennel, entrepreneur à Roubaix, s'offre à exécuter à ses frais le déblai des trottoirs de l'avenue des Villas, en face de la propriété de M. Julien Lefebvre, ainsi que le transport des terres en provenant.

M. Pennel demande, en échange, l'autorisation d'installer sur le trottoir une voie Decauville pour laquelle il serait exonéré des droits de voirie. Avis favorable est donné.

— Le Conseil autorise l'emploi de 40.000 pavés neufs aux emplacements suivants :

1. Rue Richard-Lenoir, près de la rue du Fontenoy; 2. Grand'Place, près de la rue du Château; 3. rue de l'Alma, vers la rue de l'Avocat; 4. rue Saint-Vincent de Paul, entre la rue de l'Alma et la rue de Blanchemaille.

M. Lepoutre demande que l'on n'oublie pas le quartier du Nouveau-Roubaix, si digne d'intérêt et sur lequel les impôts pèsent si lourdement cette année.

M. Eugène Motte. — Il sera possible de paver le contour de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste et d'autres rues, si les riverains veulent souscrire aux conditions générales de la voirie. Nous savons, par les délégations que nous avons reçues, que le quartier est écrasé par la lourde main du fisc. L'Administration municipale n'y est pour rien. C'est l'Administration préfectorale qui, malgré les protestations des autorités locales, a fait rentrer dans l'agglomération cette population et l'a soumise par le fait aux charges des grandes cités. Nous ferons notre possible pour augmenter les ressources de ce quartier.

— MM. C. et J. Pollet demandent la suppression d'une partie du chemin communal de Gourgemetz. Accordé.

— Le Conseil approuve le projet de réfection de la chaussée entre la rue Colbert et la limite du territoire. Coût : 14.800 francs.

— Le Conseil estime qu'il convient d'adopter les propositions de la Voirie vicinale pour l'année 1904 comme on l'a fait pour les années précédentes :

1. D'une allocation de 998 fr. sur revenus ordinaires; 2. d'un centime spécial ordinaire dont le produit sera de 19.601 fr.; 3. et d une somme de 2.304 fr. Soit en totalité 22.903 francs.

— Une indemnité de 527 fr. 03 est votée à M. Favier-Spriet, de Wattrelos, pour des dégâts occasionnés à ses cultures par une crue d'eau.

Cimetière

L'article 41, du règlement du cimetière est ainsi modifié :

« Les exhumations auront lieu sur la demande des intéressés sans tenir compte de la date de l'inhumation; toutefois, lorsqu'il s'agira de terrains concédés, la Ville ne sera tenue au remboursement des années restant à courir qu'à compter de la 5e année. »

— Le Conseil décide de transformer en concessions de 15 ans, des bandes de 6 mètres de largeur, existant des deux côtés de l'allée III et destinées aux concessions perpétuelles.

Secours et Subsides

Une somme de 300 francs est votée à la société *Le Nord-Touriste.*

Le cas de M. Chevalier

M. Blauwart demande des explications à l'Administration sur le cas de M. Chevalier, employé au Conditionnement.

M. Eugène Motte explique que M. Chevalier ayant demandé son admission à la retraite proportionnelle pour raisons de santé, produisit des certificats de deux médecins. Par arrêté, il fut admis à faire valoir ses droits. La Commission des retraites étudia la question et trouva que M. Chevalier n'ayant pas suivi les instructions des docteurs, et tenant un estaminet, alors qu'il aurait dû aller habiter à la campagne, il n'y avait pas lieu de faire droit à sa demande. M. Chevalier écrivit alors une lettre à l'Administration qui, avant que la presse fut saisie de la question, décida qu'un troisième médecin examinerait l'employé, d'accord avec les deux premiers docteurs.

« Alors, déclare M. Eugène Motte, j'en donne ma parole d'honneur, nous ignorions quelles étaient les opinions politiques de M. Chevalier. »

M. Chevalier refuse de se soumettre à ce nouvel examen. Il invoque l'arrêté municipal, qui ne l'autorisait cependant qu'à faire valoir ses droits.

D'autre part, aux employés qui n'ont pas accompli une période donnée dans un service, le règlement de la Caisse de retraites ne donne pas le *droit* de participer à la retraite, ce n'est qu'une *faculté*. M. le Maire invite M. Chevalier à vouloir bien, sans faire de mauvais esprit, se soumettre à un nouvel examen des docteurs.

Le huis-clos est prononcé à 11 heures 15.

Le huis-clos

Réuni à huis-clos, le Conseil accorde une demi-bourse à la jeune Marie Dendavel, sourde-muette, et à Marie Meersseman, presque aveugle, à l'Institution des sourdes-muettes et aveugles de Lille.

Avis favorable est donné à la demande faite par MM. Emile Degrève et Henri Voedts d'une bourse avec trousseau à l'Ecole des Arts et Métiers de Lille.

Le paiement d'une somme de 203 fr. 35 est accordé à M. Louis Florin, ancien surveillant au service de la Voirie, comme remboursement de ses versements à la Caisse des retraites.

Une pension annuelle de 643 fr. 63 est allouée à Mme Jules Sellé, veuve d'un receveur d'octroi. Une retraite proportionnelle de 731 fr. 25 est accordée à M. Henri Hache, professeur de langues vivantes aux cours municipaux.

Troisième Édition

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

LE VOYAGE DE M. LOUBET A LONDRES

Londres, 26 juin. — Une note communiquée aux journaux dit :

« Il avait d'abord été décidé que le Président Loubet débarquerait à Douvres et rentrerait en France par Folkestone; or, après enquête faite, on a constaté que le navire de guerre le *Guichen* ne peut pas entrer dans ce dernier port; en conséquence, M. Loubet sera obligé de repartir par Douvres. Le duc de Connaught et M. Cambon iront à Douvres à la rencontre du Président. »

LE RESULTAT DES ELECTIONS EN ALLEMAGNE

Berlin, 26 juin. — Voici les résultats complets des élections au Reichstag. Sont élus :

Conservateurs, 52; même résultat qu'en 1898; — Conservateurs libres, 19; ils perdent un siège; — Antisémites, 9; ils perdent trois sièges; — Centre catholique, 99; il perd sept sièges; — Nationaux-libéraux, 52; ils perdent un siège; — Libéraux (nuance Richter), 21; ils perdent sept sièges; — Union libérale (fraction Barth), 10; elle perd cinq sièges; — Démocrates-wurtembergeois, 6; ils perdent un siège; — Socialistes, 83; ils gagnent vingt-cinq sièges; — Polonais, 17; ils gagnent trois sièges; — Guelfes, 5 : ils gagnent cinq sièges; — Agrariens, (différentes nuances), 7; ils perdent quatre sièges; — Alsaciens, 9; ils perdent un siège.

Dix députés, au lieu de huit, n'appartenant à aucun groupe, sont, en outre, élus.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

LES VOTES DES DEPUTES DU NORD. — Paris, 26 juin. — Voici les votes des députés de notre région sur le passage à la discussion des articles du projet de loi concernant les 81 congrégations enseignantes de femmes. Ont voté *pour :* MM. Barrois, Bonte, Cardon, Denys Cochin, Dansette, Delaune, Groussau, Guillain, l'abbé Lemire, de Montalembert, Eugène Motte. — S'est abstenu : M. Lozé. — Tous les autres ont voté *contre.*

LA COLLISION DE TRAMWAYS DE BOULOGNE. — Nous avons, hier, signalé la collision qui s'est produite, jeudi soir, entre Boulogne et Wimereux, entre deux tramways électriques. Parmi les blessés assez sérieusement atteints, on cite Mme Charge, *femme du* commandant du 8e de ligne, contusions à la tête et douleurs internes; M. Demoulin, d'Audresselles, contusions; Mme Tétard, 38, rue du Bras-d'Or, à Boulogne, fortes commotions et contusions sur le corps; Mme Guespin, d'Audresselles, coupures provoquées par des éclats de vitres; Mme Seraison, femme d'un conducteur des Ponts-et-Chaussées de Valenciennes, *fortes* secousses et contusions à la tête; le conducteur Debusschere, le pouce gauche écrasé; le contrôleur Bourdon, coupures à la main gauche; le receveur Maniez, douleurs dans les jambes et dans la poitrine.

LE LIEUTENANT LABITTE MIS EN LIBERTE. — A la suite des interrogatoires qu'il lui a fait subir, M. Delalé, juge d'instruction, a fait mettre en liberté provisoire, vendredi après-midi, M. le lieutenant Labitte.

NOMINATION ECCLESIASTIQUE. — M. l'abbé Denecker, vicaire de la paroisse Saint-Vaast, à Armentières, est nommé vicaire de la paroisse Notre-Dame, à Fives-Lille.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

ROUBAIX, vendredi 26 juin 1903.

2 heures soir, 23° au-dessus de zéro. — 765, beau temps.

6 heures soir, 21° au-dessus de zéro. — 765, beau temps.

9 heures soir, 18° au-dessus de zéro. — 765, beau temps.

Samedi 27 juin.

Minuit, 18° au-dessus de zéro. — 763, beau temps.

2 h. matin, 15° au-dessus de zéro. — 763, beau temps.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, vendredi, 26 juin 1903.

Cours de clôture

TERME	New-York Ce jour	New-York Précéd.	New-Orléans Ce jour	New-Orléans Précéd.
Juin 1903	13.07	12.90	14.10	13.90
Juillet	13.10	[illegible]	14.15	13.98
Aout	12.96	12.82	14.24	14.00
Septembre	11.90	11.75	13.20	12.14
Octobre	10.48	10.42	10.40	10.30
Novembre	10.08	10.04	9.96	9.83
Décembre	10.02	9.95	9.91	9.81
Janvier 1904	9.97	9.91	—	—
Février	—	—	—	—
Mars	—	—	—	—
Avril	—	—	—	—
Mai	—	—	—	—

RECETTES	Ce jour	La veille
Ports des États-Unis.	0,000 balles	0,000 balles
Ports de l'intérieur.	1,000 —	2,000 —

Chronique Locale

ROUBAIX

LA NOTE SUIVANTE a été communiquée hier soir aux journaux :

D'accord avec M. Edouard Roussel, avec l'administration et avec la majorité du Conseil municipal, M. Eugène Motte comptait démissionner comme il l'avait annoncé.

Il voulait que les fonctions de maire passent en d'autres mains, sinon plus dévouées, au moins plus effectives.

Nos adversaires politiques ont annoncé qu'ils tenaient prête la démission de M. Stienne, créant ainsi une vacance qui eut déterminé une élection, puisque le Conseil municipal doit être au complet pour élire le maire.

Ce fait nouveau eut provoqué un intérim municipal et une agitation électorale supplémentaire, alors que notre ville a soif de tranquillité et d'apaisement.

Devant le peu de temps qui nous sépare des élections municipales générales, tous les élus de l'Union Sociale et Patriotique, sont tombés d'accord pour maintenir le *statu quo*.

Une conférence anti-maçonnique. — Devant plus de quatre cents personnes, M. Copin-Albancelli est venu vendredi soir, à la salle du patronage Saint-Michel, rue d'Alsace, faire une conférence anti-maçonnique. La *Ligue de l'Evangile*, qui avait organisé cette conférence, avait été on ne peut mieux inspirée en faisant appel à la parole de ce brillant orateur dont la fougue et l'argumentation serrée ont fait une profonde impression et ont littéralement enlevé la salle qui, à plusieurs reprises lui a fait de véritables ovations. Commencée à huit heures et demie, la réunion a pris fin à dix heures. M. le docteur Dassonville la présidait, ayant à ses côtés, M. le docteur De Chabert et tous les présidents des Cercles d'études des différentes paroisses.

En quelques mots, M. le docteur Dassonville présente le conférencier qui prend immédiatement la parole.

Discours de M. Copin-Albancelli. — M. Copin-Albancelli n'est pas un croyant et il le déclare très loyalement. Puis il raconte d'une façon très humoristique son initiative à la franc-maçonnerie, les incertitudes qui envahirent son âme devant les contradictions écœurantes qu'il ne tarda pas à remarquer entre les façons d'agir des francs-maçons et les règlements de la secte, règlements qui lui avaient fait croire tout d'abord que la Franc-Maçonnerie était, par excellence, une association de tolérance, une association où l'on considérait comme un devoir primordial le respect des croyances d'autrui.

Ces contradictions, il les fit constater dans les loges; il demanda aux chefs de la secte pourquoi, alors que les règlements de la franc-maçonnerie prescrivaient le respect des croyances de chacun, on pourchassait à outrance les catholiques à qui, bribe par bribe, *on prétendait enlever toutes les libertés*. Et tous ces *vénérables*, au lieu de lui expliquer leur conduite, se bornaient à lui répondre qu'il n'avait pas à s'occuper de ces questions. C'est alors que M. Copin-Albancelli songea à se retirer de la secte. Il eut tout d'abord des scrupules; il avait juré, comme tous les maçons, de ne rien dire de ce qui se passait dans les loges et de se « laisser plutôt couper la gorge et jeter dans les flots afin que le flux et le reflux l'ensevelissent dans l'éternel oubli. » Mais, devant les intérêts de la France menacés et devant la mauvaise foi avérée de la secte qui l'avait trompé, il ne pouvait pas ne pas parler.

L'orateur dénonce le mensonge qui est l'unique moyen employé par la franc-maçonnerie pour arriver à ses fins : l'écrasement du catholicisme et de cette religion *seulement*, comme le prouvent mille exemples que nous avons quotidiennement sous les yeux.

Parmi les sénateurs et les députés, il y a plus de quatre cents francs-maçons qui obéissent servilement aux mots d'ordre des chefs de la secte. Est-ce pour obéir aux chefs d'une association occulte que le peuple les a envoyés au Parlement ? Ces sénateurs et députés oseraient-ils se présenter devant leurs électeurs et leur dire : « Nous sommes francs-maçons ; nous devons avant tout défendre les intérêts de notre association ; nous avons juré d'obéir aveuglément à ses chefs et nous n'avons qu'un but : l'écrasement du catholicisme. » Les électeurs repousseraient ces hommes avec indignation ; et c'est pourtant ce qui est et ce que les candidats francs-maçons ne disent pas ; ils trompent donc le suffrage universel dont ils ne peuvent prétendre défendre la liberté, alors qu'eux-mêmes ne la possèdent plus.

Les indices les plus évidents tendent à démontrer l'existence d'un pouvoir occulte dirigeant cette association occulte elle-même, et poursuivant un but que nous n'avons encore pu saisir. Mais déjà ne voyons-nous pas où tend la politique étrangère de l'odieuse secte anti-française ?

La Maçonnerie est antimilitariste en France seulement ; elle hait Jeanne d'Arc ; elle a pris parti — au nom de l'humanité ! — contre les Boers ; elle détruit l'œuvre française en Orient, au bénéfice de l'Allemagne. En un mot, elle favorise systématiquement la puissance et le développement des nations non-catholiques. La France est leur patrie, mais

FEUILLETON DU 28 JUIN 1903 — N° 35

LA JOUEUSE D'ORGUE

par XAVIER DE MONTÉPIN

PREMIÈRE PARTIE

CAÏN

XIX. — (SUITE)

— C'est toujours ainsi que les choses se passent à l'usine quand les fins de mois se trouvent un samedi ou la veille d'un jour férié... — Vois-tu d'ici un joli sac de quatre cent mille francs au moins... — Tu emportes les bons jetons et tu files à Berlin où je vais te rejoindre au bout de quelques semaines seulement, afin de ne point éveiller les soupçons que mon brusque départ ne manquerait pas de faire naitre... — Je trouverai bien un moyen adroit de me faire flanquer à la porte par le patron qui, naturellement, sera grincheux... — Comprends donc que ça marchera sur des roulettes !! — Voyons, es-tu décidé ?

— Oui, — répliqua Robert avec emportement — décidé à tout. — Il me faut une vengeance et je manque d'argent, il aura là l'un et l'autre !

— Bravo !... je te retrouve enfin !! — Quant au partage...

— Nous partagerons en frères... — Moitié pour chacun... — Mais le moyen d'entrer la nuit dans l'usine ?

— Dans l'usine, je m'en charge...

— Mais dans le cabinet où est la caisse ?

— Tu l'as vue, la caisse ?

— Oui.

— Un pur chef-d'œuvre de mécanique, inventé par moi, exécuté par moi ! Je t'en donnerai le secret au bon moment, en même temps que deux doubles clefs, celle du coffre-fort et celle du cabinet de mon excellent patron. — Je ne te trompais pas avant-hier en t'affirmant que j'avais tout prévu !

— Je te répète que je suis décidé ! — Si la grosse somme dont tu parles ne peut nous échapper, allons-y carrément ?...

— Elle ne nous échappera pas, avec un peu d'adresse !

— La soirée du 1er janvier... — Pas de gêneurs dans l'usine, et nous pourrons aller souhaiter la bonne année aux rouleaux et aux fafiots du coffre-fort.

— Mon frère sera-t-il absent ?

— On ne manque jamais de se réunir ce jour-là chez son ami Daniel Savanne, le juge d'instruction... — Ton frère y passera la journée et la soirée auprès de sa fille et ne reviendra que très tard...

— Connais-tu l'heure habituelle de son retour à Saint-Ouen ?

— Minuit passé.

— Mais la gardienne de l'usine ... Cette espèce de bouledogue qui semble toujours prête à mordre ?

— Elle dormira auprès de sa miochette... Sa petite-fille qu'elle a *retrouvée ce matin...* toute une histoire...

— Et le palefrenier qui, m'as-tu dit, couche au-dessus des écuries ?

— Oh ! celui-là, inutile de nous en préoccuper... — Il aura *écrasé un tel grain* qu'il ne se réveillera que le lendemain à midi...

— Reste la servante de Richard.

— Les dimanches et jours de fête on lui donne campo... Elle va voir son fils, menuisier à Vincennes, et ne rentre que le lendemain à la première heure...

— Tout a l'air de nous servir alors...

— Tous nous sert en effet... — Nous aurons le champ libre, *entièrement libre...* — Pourquoi ne parais-tu pas convaincu ?

— Parce qu'une chose me semble invraisemblable, au point d'être presque inadmissible...

— Laquelle ?

— Que Richard Vernière, prudent et défiant comme il l'est, abandonne dans l'usine déserte, sans la faire garder en son absence par un homme sûr, sa caisse bourrée de billets de banque...

— Cela est ainsi cependant, et la raison en est très simple... — Il a dans son coffre-fort une confiance sans limites... — Beaucoup trop lourd pour être déplacé, se coffre-fort, construit par moi, est absolument inviolable pour tout autre que moi... — Quiconque voudrait le forcer, même avec du temps devant soi et tous les instruments nécessaires, y perdrait sa peine... — Le patron le sait et il agit en conséquence. — Crois-moi donc et ne t'inquiète de rien... — Nous opérerons avec la certitude du succès...

— L'heure de notre visite ?

— Entre dix et onze. — A neuf heures et demie, quelque temps qu'il fasse, je t'attendrai sur le quai de la Seine, en amont, à cinq cents pas environ de l'entrée des Docks... — Tu n'auras, pour arriver directement au quai, qu'à descendre l'avenue de Clichy, et à pied, n'est-ce pas ? Toute précaution est bonne à prendre... — Il ne faut point risquer qu'un cocher de fiacre puisse te remarquer et te reconnaître... — Cela deviendrait peut-être un indice... — C'est déjà trop de t'être montré ce matin à l'usine et, si tu avais suivi mon conseil, tu te serais bien gardé d'y mettre les pieds...

— Enfin, ce qui est fait est fait...

— Tu es toujours vélocipédiste, je suppose ?

— Toujours.

— Et bien, une fois le coup fait tu partiras de l'usine à bicyclette, car il faut songer à ton départ... — As-tu ici un indicateur des chemins de fer ?

— Oui.

— Donne-le moi...

— Le voici...

Et Robert mit dans les mains du contremaître un indicateur Chaix qu'il prit sur une table.

Claude l'ouvrit, et dans la liste des localités desservies par le chemin de fer du Nord il chercha le nom de la capitale de la Belgique.

— Bruxelles... — fit-il en mettant le doigt sur le mot.

— Bruxelles ? — répéta Robert avec un accent d'interrogation.

— Oui. — C'est par Bruxelles que tu retourneras à Berlin... — C'est la porte la moins longue pour passer la frontière, et être à l'abri des premières recherches au cas où on te chercherait. — Il faut te constituer un alibi, mon ami... Laisse-moi continuer mes fouilles...

Le mot : *Bruxelles*, le renvoya à la page 117 de l'indicateur, au tableau A, — *Paris, Liège, Cologne, Bruxelles, Louvain, Gand et Ostende.*

Il chercha les heures des départs de nuit.

Le dernier départ avait lieu à minuit vingt minutes.

— Minuit vingt ! — fit-il rayonnant. — Le train est *omnibus*, qu'importe ?... — *Tu seras en Belgique* quand on s'apercevra à Saint-Ouen que la caisse est vide. — De onze heures, moment où notre petite opération sera terminée, tu auras tout le temps de gagner, non pas la gare du Nord pour le départ du train, mais la gare de Survilliers...

— Ah! — fit Robert.

— Oui. — Le train parti de Paris y stoppera à une heure dix-huit minutes... — De Saint-Ouen à Survilliers la distance est de trente-deux kilomètres que tu franchiras en moins d'une heure et demie, ce qui te fera arriver avant le train... — Approuves-tu mon idée?

— Complètement.

— Tu montes assez bien pour ne pas *flancher* en route?

— Je fais facilement vingt-deux à vingt-trois kilomètres à l'heure.

— C'est plus qu'il n'en faut et c'est très joli pour un amateur.

— Mais une bicyclette?

(*A suivre*). XAVIER DE MONTÉPIN.